UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES

SIGLE: LIT 8830-10
COURS : Méthodologie et projets/Création
SESSION : Automne 2021
HORAIRE : Lundi de 18h à 21h
PROFESSEUR : Philippe Charron
charron.philippe@gmail.com
poste 4386
Bureau : J-4860

DESCRIPTION DU SÉMINAIRE

Ce séminaire obligatoire présente les exigences méthodologiques liées au mémoire de maîtrise et permet un examen critique détaillé des outils de recherche en études littéraires et, plus particulièrement, en création. Il contribue à aider l'étudiante ou l'étudiant à se trouver une directrice ou un directeur de recherche et à définir son projet de mémoire.

CONTENU

Le séminaire comprend les activités suivantes :

1. Rencontres de groupe consacrées à l'information pratique et méthodologique sur les exigences du mémoire.
2. Rencontres individuelles consacrées aux enjeux du projet d'écriture et à des discussions sur des lectures ciblées avec le professeur, ainsi que sur l'élaboration du projet de mémoire et de son appareil réflexif.
3. Exposés visant à présenter une ébauche du projet de création (précisions sur sa nature, ses enjeux, ses aspects formels). Discussions et échanges.
4. Exposés visant à présenter les principaux aspects de l'essai qui accompagnera le projet de création, à faire l'état de la recherche et à approfondir les questions au cœur de la réflexion. Discussions et échanges.

OBJECTIFS

Le séminaire permettra à l'étudiante ou à l'étudiant de :

-Comprendre le déroulement des études de deuxième cycle à l'UQAM;
-Apprendre la méthodologie de travail nécessaire à la réalisation d'un mémoire de maîtrise en création littéraire;
-Se familiariser avec les principaux outils de recherche propres aux études littéraires;
-Acquérir des compétences théoriques, critiques et méthodologiques pour formuler et structurer une réflexion pertinente et personnelle sur le travail créateur;
-Rechercher des documents et en présenter une synthèse sous la forme d'une bibliographie qui respecte les règles conventionnelles;
-Présenter oralement des synthèses de documents de diverses natures ainsi que les résultats partiels d'une démarche menant à une création ou à une réflexion théorique;

-Participer activement à des discussions et à des échanges visant à expliciter des concepts, des démarches ou des œuvres littéraires;
-Développer une autonomie.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le séminaire prévoit des rencontres individuelles (professeure/étudiant.e) et des séances de discussions en groupe sur les projets de mémoire de ses participantes et participants. Des présentations orales sont au programme, de même qu'une rencontre avec le ou la responsable de la recherche en bibliothèque. Les étudiantes et étudiants du séminaire seront tenu.e.s de participer à chacune des activités. La présence en classe est de rigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Présentation orale – projet de création (15%)

Présentation orale individuelle portant sur le projet de création (10 minutes); chaque personne sera invitée à transmettre au préalable, par **courriel UQAM,** un court texte de création (2 à 4 pages maximum; double interligne, Times 12) afin de donner une idée à l'ensemble du groupe de certains aspects de sa démarche d'écriture.

2. Présentation orale – projet d'essai (25%)

Présentation orale individuelle portant sur le projet d'essai (20 minutes); chaque personne sera invitée à remettre en classe, à toutes les personnes du séminaire, une bibliographie contenant au moins 20 notices réparties dans au moins trois rubriques.

3. Travail de fin de session (50%)

Le travail de fin de session (12-13 pages excluant la page couverture et la bibliographie) présente le projet de mémoire en proposant une réflexion approfondie sur les principaux aspects du mémoire. Il sera accompagné d'une bibliographie commentée recensant 8 documents; ces derniers feront l'objet d'une note de lecture d'au plus une demi-page [simple interligne], ce qui totalisera au maximum 4 pages. Une cinquième page servira à commenter la trajectoire de recherche, c'est-à-dire à reconstituer le parcours menant d'une source à l'autre, à témoigner des renvois entre ces références et à établir un dialogue personnalisé entre elles en fonction des aspects du mémoire. Le travail devra être inédit et non diffusé dans un autre cadre.

4. Contribution active au séminaire (10 %)

La contribution active au séminaire désigne la participation régulière aux discussions de manière pertinente, la présence en classe et l'engagement personnel de l'étudiante ou l'étudiant au fil de la session.

Critères d'évaluation :
-Respect des exigences et des consignes;
-Pertinence des contributions orales et écrites au séminaire;
-Participation active
-Qualité du dialogue entre la réflexion théorique et critique, et les processus de création;
-Cohérence et originalité de la pensée;
-Rigueur de la démarche réflexive, créatrice et méthodologique;

-Qualité de l'expression orale et de l'écriture.

Chaque note est établie en fonction de l'ensemble de ces critères, qui ne font pas l'objet d'une pondération particulière; conformément au règlement de l'UQAM, la note est littérale (et non chiffrée).

Barème de notation :

Excellent	A+ / 4,3	A / 4,0	A-/ 3,7
Très bien	B+ / 3,3	B / 3,0	B-/ 2,7
Bien	C+ / 2,3	C / 2,0	
Échec	-	E / 0,0	

Retard :
Chaque jour de retard entraînera la perte de 10% de la note.
Les travaux remis en retard devront être déposés au secrétariat du Département d'études littéraires (J-4205); les travaux déposés après 17h seront datés du lendemain.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

MÉTHODOLOGIE

Guide de présentation des mémoires et des thèses, Département d'études littéraires. Montréal : Université du Québec à Montréal, récupéré le 30 avril 2021.
https://litterature.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/52/Guide-pres-memoires-theses-FINAL.pdf

RECHERCHE-CRÉATION

BRUNEAU, Monik et André VILLENEUVE (dir.). *Traiter de recherche création en art : entre la quête d'un territoire et la singularité des parcours*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2007, 419 p.
DE LA NOÜE, Joël (dir.). *La création artistique à l'université. Actes du colloque de la Commission de la recherche de l'Université Laval tenu le 12 mai 1998 dans le cadre du 66e Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)*. Québec : Nota Bene, 2000, 109 p.
GOSSELIN, Pierre et Éric Le COQUIEC (dir.). *La recherche création : pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2006, 141 p.
LAHAIE, Christiane et Nathalie WATTEYNE (dir.). *Lecture et écriture : une dynamique. Objets et défis de la recherche en création littéraire*. Montréal, Nota Bene, 2001, 278 p.
MANNING, Erin et Brian Massumi, *Pensée en acte*. *Vingt propositions pour la recherche-création*, Dijon, Presses du réel, 2018, 136 p.
Chambre claire. Actes du colloque « Explorer, réfléchir, créer, bouleverser : l'essai littéraire comme espace de recherche-création », 2017, en ligne. Consulté le 16 juillet 2019
http://www.chambreclaire.org/blogue/actes-du-colloque-sur-lessai-litteraire

STÉVANCE, S. (2012). « À la recherche de la recherche-création : la création d'une interdiscipline universitaire », *Intersections*, 33 (1), 3–9, en ligne. Consulté le 16 juillet 2019, https://doi.org/10.7202/1025552ar

QUELQUES SITES D'INTÉRÊT POUR LA RECHERCHE-CRÉATION

Hexagram : https://hexagram.ca/index.php/fr/orientations-scientifiques/qu-est-ce-que-la-recherche-creation
Cherchez-créez : http://cherchezcreez.org/
Quartier F : http://quartierf.org/
La Traversée : https://latraverseegeopoetique.com/

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

UQÀM | Université du Québec à Montréal

Politique n° 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :
1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :
instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca
trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514 987-3185
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2017